

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

DATCHEKA-COUNCIL

GENERAL SECRETARY



Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 02 /AONO/C/DATCHEKA/SG/CDPM-AI/2024 DU/...../2024
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE PRODUCTIF EQUIPE DE
POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) RESPECTIVEMENT A SOKOM (LOT1), A TAALA -
KABI (LOT2), A GOLOMPOUI-MBISSEO (LOT3) ET A TINING (LOT4), DANS LA
COMMUNE DE DATCHEKA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-
NORD.

1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Datcheka, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL), Exercice 2024, un Appel d'Offres National ouvert en vue de la construction d'un (01) forage productif équipé de pompe à motricité humaine (PMH) respectivement à **SOKOM (LOT1)**, à **TAALA - KABI (LOT2)**, à **GOLOMPOUI-MBISSEO (LOT3)** et à **TINING (LOT4)** dans la commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

Les prestations sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Installation du chantier, études et implantations ;
- Foration ;
- Equipement du forage ;
- Développement essai de débit, traitement et analyse ;
- Réalisation de la superstructure ;
- Pompe, gestion et identification du projet;

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans les travaux d'adduction d'eau en milieux rural et urbain et ayant leur domicile ou siège social au Cameroun.

4 - FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, BIP MINDEVEL, EXERCICE 2024

Localités	Imputation	Autorisation de dépense
SOKOM (LOT1),	58 27 100 02 641308 523412 821	IZ03144
TAALA - KABI (LOT2),	58 27 100 02 641308 523412 821	IZ03141
GOLOMPOUI-MBISSEO (LOT3)	58 27 100 02 641308 523412 821	IZ03142
TINING (LOT4)	58 27 100 02 641308 523412 821	IZ03143

5 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Datcheka dès publication du présent avis.

6 - ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être obtenu auprès des services de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Datcheka dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de Datcheka.

7 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé dans les services de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Datcheka, au plus tard le ____ / ____ /2024 àheures précises, et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 02 /AONO/C/DATCHEKA/SG/CDPM-AI/2024 DU _____

Pour les travaux de construction d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH) dans les localités respectives de SOKOM (LOT1), de TAALA - KABI (LOT2), de GOLOMPOUI-MBISSEO (LOT3) et de TINING (LOT4) dans la commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de cent soixante mille (160 000) FCFA par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps : ouverture des pièces administratives, techniques et financières.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le _____ àheures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Datcheka. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

11.1. Pièces administratives

- ✓ Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- ✓ Pièce falsifiée ou non authentique

11.2. Offre technique

- ✓ Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- ✓ Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- ✓ Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

11.3 Offre financière

- ✓ Offre financière incomplète ;
- ✓ Pièces non conformes ;
- ✓ Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Absence d'un sous-détail de prix

12. PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Présentation générale de l'offre sur 4 critères ;
- Références technique et financières des trois dernières années sur trois critères ;
- Moyens en personnel de l'entreprise sur 10 critères ;
- Engins et matériel sur 8 critères ;
- Méthodologie d'intervention sur 9 critères

Le non-respect de vingt-deux (22) critères entraîne l'élimination de l'offre.

La note technique minimale requise pour la qualification de l'offre technique est de 22/31 oui.

13. ATTRIBUTION DES LOTS

Le présent marché est constitué de quatre (04) lots.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disant.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services de la Commission interne de passation des Marchés de la Commune de Datcheka.

Datcheka , le _____

Le Maire de la Commune de Datcheka
(Autorité contractante)



AMPLIATIONS:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET Mayo-Danay(pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)